

VOTE	
<b>QUORUM : 300</b>	
Nombre de délégués :	598
Votants :	45
Présents :	40
Pouvoirs :	5
Pour :	45
Abstention :	0
Contre :	0

<p align="center"><b>COMITE SYNDICAL</b> <b>du SIED 70</b></p> <p align="center"><b>des 26 et 30 novembre 2024</b></p> <p align="center">Dates de convocation : 4 novembre et 26 novembre 2024</p>
--

**DELIBERATION N° 10**

**OBJET : Budget annexe IRVE – Décision modificative**

Monsieur le Président, indique, en préambule, que le quorum n'a pas été atteint le 26 novembre dernier, et que, par voie de conséquence, le Comité n'a pu valablement délibérer à cette date.

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de prévoir les modifications suivantes :

- + 68 000 € pour un complément sur les factures d'électricité ;
- + 12 000 € pour des titres annulés sur exercices antérieurs (pénalités).

et des recettes supplémentaires :

- + 80 000 € pour des mandats annulés sur exercices précédents (avoir sur factures d'électricité).

Parallèlement, il est procédé à un ajustement sur les amortissements des investissements (+ 10 489 €) et sur les amortissements des subventions (+ 6 360.05 €) ainsi qu'aux écritures pour la revente de 2 bornes de recharge à la Communauté de communes de Terres de Saône (4 128.95 €).

La commission Finances, Communication, Affaires générales et Evolution des statuts du 13 novembre 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** les propositions présentées par Monsieur le Président.
- 2) **ADOpte** la décision modificative telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

*PJ : 1*

*Pour extrait conforme*  
*Le Président,*

*Jean-Marc JAVAUX*



REÇU EN PREFECTURE

le 03/12/2024

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-070-257004366-20241130-DELIB10CS30